

**ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT
ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE, PROMOTION DE L'ENSEIGNEMENT
NUMÉRIQUE ET À DISTANCE POUR LA RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS (APPRENDRE)
DE L'UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC**

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** *le code de l'éducation, notamment son article L713-1,*
- Vu** *les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés,*
- Vu** *les statuts du département Accompagnement Pédagogique, Promotion de l'Enseignement Numérique et à Distance pour la Réussite des Etudiants (APPRENDRE) adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 12 juillet 2016, modifiés,*
- Vu** *le vote émis par les membres du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc, en sa séance du 7 janvier 2025, portant élection de monsieur Philippe BRIAND à la présidence de l'université,*

ARRÊTE

- Article 1 :** Monsieur Rémi MARTIN est nommé, à compter du 1^{er} septembre 2025 et pour une durée de quatre ans, directeur du département APPRENDRE de l'université Savoie Mont Blanc.
- Article 2 :** Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché de manière permanente à la présidence et sur le site internet de l'université Savoie Mont Blanc.
- Article 3 :** Le directeur général des services de l'université Savoie Mont Blanc est chargé de l'exécution du présent arrêté.